

V.—COMITE PERMANENT DES CHEMINS DE FER, CANAUX ET TELEGRAPHES.—*Continuation.**Bills renvoyés,—continuation:*

- No. 267. Pour incorporer la compagnie du chemin de fer central de Toronto et Owen Sound.—*Pétitions en faveur, renvoyées* : De la municipalité du township d'Artemesia ; demandant la passation d'un acte pour incorporer une compagnie pour construire une ligne de chemin de fer reliant Toronto à Owen Sound—et toutes autres pétitions à ce sujet.
- No. 269. Pour incorporer la compagnie du chemin de fer international du Fort Erié.—*Pétitions en faveur, renvoyées* : De James McCoppen et autres, du comté de Welland.
- No. 156. Pour remettre en force et amender un certain acte passé dans la seizième année du règne de sa majesté, et intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Port Whitby et du lac Huron.”—*Pétitions contre, renvoyées* : De la compagnie du chemin de fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton,—de Thomas Hodgson et autres, du township de Whitby,—et toute autres pétitions contre le dit bill.
- No. 231. Pour autoriser la construction d'une ligne de chemin de fer depuis un point sur la ligne sud du chemin de fer près d'Otterville, Norwichville ou Tilsonburg, par Brantford, jusqu'à un point sur le grand chemin de fer occidental.
- No. 287. Pour modifier et amender l'acte relatif au chemin de fer de Galt et Guelph, et pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Preston et Berlin.
- No. 313. Pour incorporer la compagnie du canal à navires de la rivière de St. Clair, Chatham et Rondeau.
- No. 305. Pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Strathroy et Port Frank.—*Pétition en faveur, renvoyée* : De la municipalité du township d'Adelaide il rapporté avec des amendements, 15 mai ; et renvoyé de nouveau au comité le même jour.—*Autres pétitions en faveur, renvoyées* : Des municipalités des townships de Williams, Caradoc, Bosanquet, Metcalf et Warwick.
- No. 297. Pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly.
- No. 329. Pour expliquer un acte intitulé : “ Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer d'Hamilton et Toronto.—*Pétitions contre, renvoyées* : Des syndics de la congrégation de l'église St. André, dans la cité de Toronto ; exposant qu'ils possèdent en fidéi-commis un lot de terre situé sur la rive ouest du Humber, au-dessus du pont érigé par la compagnie du chemin de fer d'Hamilton et Toronto, lequel a sérieusement déprécié la valeur du dit terrain et demandant que la compagnie soit obligée à indemniser les possesseurs de toute propriété qui a souffert des dommages par suite de l'érection de tel pont.
- No. 331.—Pour incorporer une compagnie pour construire un chemin de fer de la cité de London aux eaux du lac Huron à Port Frank ou aux environs.
- No. 162.—Pour amender l'acte 14 et 15 Vic., chap. 51, en autant qu'il a rapport aux clôtures qui appartiennent aux propriétaires de terres traversées par des chemins de fer.
- No. 309.—Pour incorporer une compagnie pour construire un chemin de fer à rails plats ou chemin de fer, depuis Eastwood, dans le comté d'Oxford, jusqu'à un point sur le chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich, et de là jusqu'à un point sur le grand tronc de chemin de fer, dans la ville de Berlin ou aux environs.
- No. 317.—Pour amender et étendre la charte de la compagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa.
- No. 278.—Pour amender l'acte des clauses consolidées de chemins de fer de 1851.